

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mai 2003
Français
Original: anglais

**Lettres identiques datées du 2 mai 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre de Vilayat Guliyev, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, concernant l'occupation par la République d'Arménie d'un cinquième du territoire de la République d'Azerbaïdjan à la suite d'une agression qui remonte à 10 ans, en violation flagrante des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yashar Aliyev



**Annexe aux lettres identiques datées du 2 mai 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En cette période troublée où la communauté internationale fait face avec détermination et intransigeance aux menaces et aux risques auxquels le monde est confronté, je vous lance un appel au nom du peuple d'Azerbaïdjan, dont les souffrances et la détresse se prolongent à la suite de l'agression perpétrée par l'Arménie, qui a conduit à l'occupation d'un cinquième du territoire de la République d'Azerbaïdjan. L'occupation militaire des terres azerbaïdjanaises par l'Arménie, suivie d'une épuration ethnique, a entraîné la mort de 20 000 personnes et le déplacement d'un million d'Azerbaïdjanais, contraints de quitter leur terre natale. Il y a déjà plus de 10 ans que notre peuple connaît la douleur et les privations, réfugié dans des camps, sous des tentes. C'est toute une génération qui a grandi sans connaître le sentiment que procure la chaleur du foyer.

Comme vous le savez, en 1993, lorsque l'Arménie s'est emparée des territoires azerbaïdjanais par la force des armes, le Conseil de sécurité a réagi en adoptant quatre résolutions : 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Confirmant que la région du Haut-Karabakh faisait partie de la République d'Azerbaïdjan, le Conseil de sécurité a appelé fermement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de ses frontières reconnues par la communauté internationale, et souligné le caractère inadmissible de l'utilisation de la force aux fins de l'acquisition d'un territoire. Le Conseil de sécurité a exigé le retrait total, immédiat et sans condition des forces d'occupation de toutes les zones d'Azerbaïdjan où elles se trouvaient, ainsi que le retour des personnes déplacées vers leur lieu de résidence permanent. L'Assemblée générale, après avoir pris la mesure de la situation humanitaire d'urgence résultant de l'agression arménienne, a adopté, le 20 décembre, la résolution 48/114 sur l'« assistance internationale d'urgence aux réfugiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan ».

À l'heure où le dixième anniversaire de l'adoption des résolutions sur le conflit opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan est marqué avec tristesse, on se doit de constater avec amertume que l'Arménie n'a donné suite à aucune des décisions prises par le Conseil de sécurité. Partant, que penser de la position adoptée par le Conseil de sécurité et de l'activité des médiateurs au cours des 10 dernières années? Comment peut-on évoquer un renforcement de l'autorité de l'ONU, croire en celle du droit international, ou envisager la possibilité d'un règlement pacifique du conflit? Je constate avec un profond regret que le Conseil de sécurité a délaissé l'examen de ce problème. En fermant les yeux sur l'occupation et les épurations ethniques, nous permettons à l'agresseur d'éprouver un sentiment d'impunité et donc de continuer à commettre des actes illicites. Il y a déjà 10 ans que l'Arménie, s'étant rendue coupable d'une agression, passe outre aux exigences du Conseil de sécurité et s'efforce de faire aboutir sa revendication territoriale à l'encontre de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan et d'obtenir par la contrainte un règlement du conflit sur la base du fait accompli. Une telle situation est absolument inacceptable pour l'Azerbaïdjan.

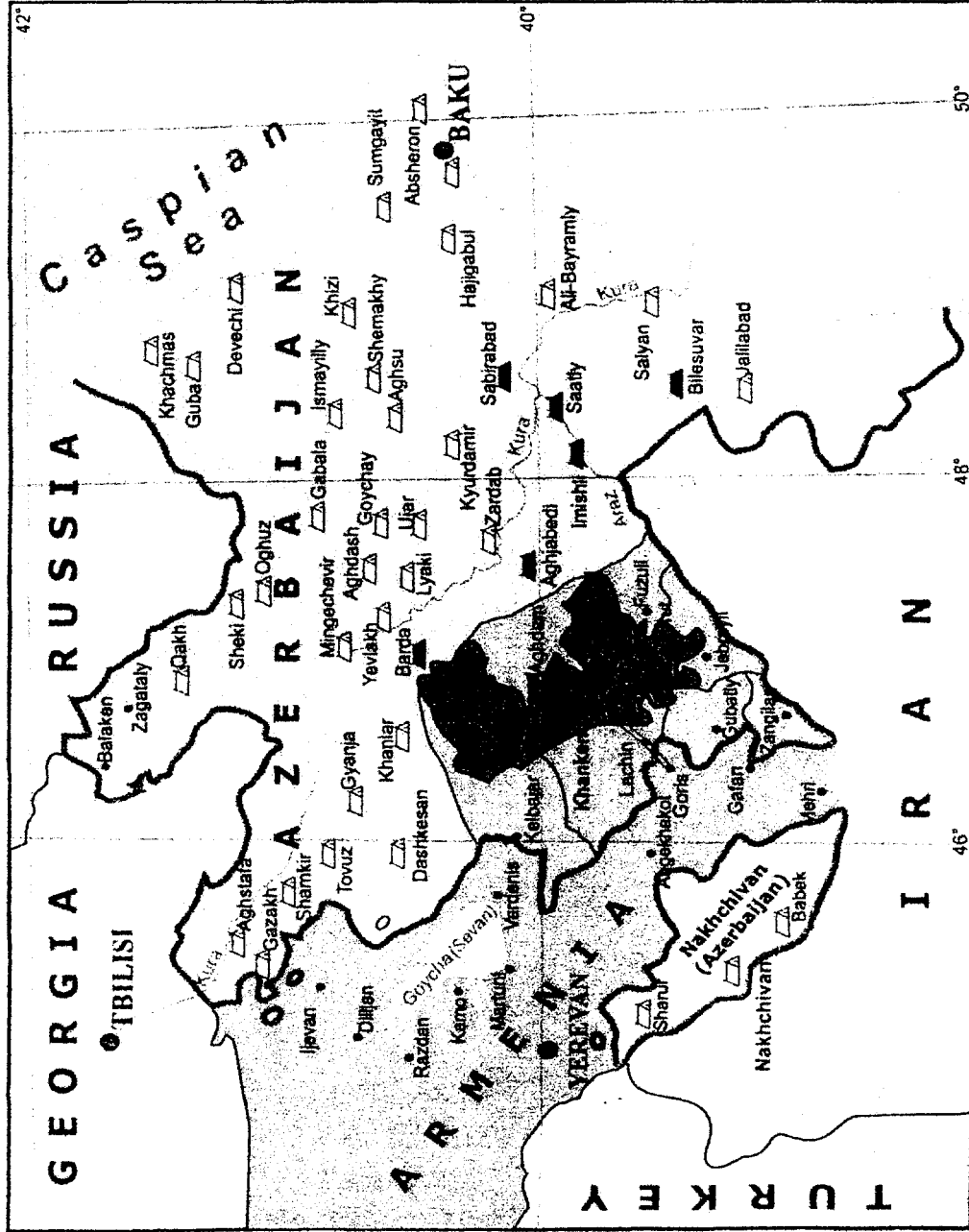
Nous appelons le Conseil de sécurité à faire usage des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte et à contraindre les forces d'occupation de se retirer en

totalité, sans condition et sans délai des territoires azerbaïdjanais occupés, afin que soient créées les conditions nécessaires à l'engagement de négociations avec la communauté arménienne de la région du Haut-Karabakh dans le but de déterminer le statut de la région au sein de la République d'Azerbaïdjan, sur la base des principes et des normes du droit international.

Le Ministre
(*Signé*) Vilayat **Guliyev**

ENCLOSURE

THE RESULTS OF ARMENIAN AGGRESSION



Refugees and internally displaced persons in Azerbaijan

Refugees from Armenia	- 250,000
Internally displaced persons from the occupied territories of Azerbaijan	- 760,000
Total	- 1,010,000

The Armed Forces of Armenia deployed in the occupied territories of Azerbaijan

Tanks	- 316
ACV	- 324
Artillery	- 322
Personnel	- 50,000

Legend:

- Temporary refugee settlements
- Tent camps
- Borders of former NKAO
- Road Gorus-Lachin-Shusha-Khankendi

The occupied territories of Azerbaijan

The Nagorno-Karabakh area

Territory	- 4,388 sq. km
Population (1989)	- 189,085
Armenians	- 145,450 (76.9%)
Azerbaijanis	- 40,688 (21.5%)
Russians	- 1922 (1%)
Others	- 1025 (0.6%)

Shusha region

Territory	- 289 sq. km
Population	- 20,579
Azerbaijanis	- 19,036 (92.5%)
Armenians	- 1,377 (6.7%)
Occupied	- May 8, 1992

The regions outside the Nagorno-Karabakh area

Occupied

Lachin region	- May 18, 1992
Kelbajar region	- April 2, 1993
Aghdam region	- July 23, 1993
Fizuli region	- August 23, 1993
Jabrayil region	- August 26, 1993
Gubadly region	- August 31, 1993
Zangilan region	- October 28, 1993

Victims of aggression

Killed - 20,000 Disabled - 50,000

Destructions caused by the aggression of Armenia against Azerbaijan

Settlements	- 890
Houses	- 150,000
Public Buildings	- 7,000
Schools	- 693
Kindergartens	- 855
Health Care Facilities	- 695
Libraries	- 927
Temples	- 44
Mosques	- 9
Historical Palaces	- 9
Historical Monuments and Museum	- 464
Museum Exhibits	- 40,000
Industrial and Agricultural Enterprises	- 6,000
Motor Ways	- 800 km
Bridges	- 160
Water Pipelines	- 2,300 km
Gas Pipelines	- 2,000 km
Electricity Lines	- 15,000 km
Forests	- 280,000 ha
Sowing Area	- 1,000,000 ha
Irrigation Systems	- 1,200 km

The total damage is estimated as exceeding 60 billions US \$